

## CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2024

### PROJET DE DÉLIBÉRATION

-----

**Objet**      **Adaptation du tableau des emplois permanents et occasionnels au 1<sup>er</sup> juillet 2024**

-----

### PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE

Il est proposé à l'Assemblée municipale de procéder à l'adaptation du tableau des emplois pour tenir compte :

- des propositions d'avancement de grade
- de l'augmentation du temps de travail d'un agent affecté à la cantine satellite de la "République"
- et de la volonté d'accueillir de nouveaux apprentis.

### INCIDENCES BUDGETAIRES

	Investissement	Fonctionnement
<b>Dépenses</b>		
<b>Recettes</b>		
<b>Total</b>	0,00	0,00

## RAPPORT

### **Exposé des motifs**

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre la modification d'un poste par rapport au budget.

### **I-Evolution des besoins à la cantine satellite "La République", augmentation du temps de travail d'un agent**

Un agent en poste à temps complet à la cantine de la République a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> août, il a été proposé à un autre agent de cette cantine actuellement à 28/35<sup>ème</sup> d'augmenter son temps de travail afin de remplacer ce départ.

Si cette proposition recueille l'accord de l'Assemblée, il est proposé de :

#### **Créer au budget principal :**

- 1 poste d'adjoint technique à temps complet

#### **Supprimer au budget principal :**

- 1 poste d'adjoint technique à 28/35<sup>ème</sup>

### **II- Transformation des emplois (ouverture/fermeture) suite à des évolutions de carrière (avancements de grade)**

Courant mars, nous avons reçu du centre de gestion le tableau des agents promouvables à un avancement de grade pour cette année 2024.

Le tableau a été étudié afin de déterminer si les critères d'avancement de grade définis dans les lignes directrices de gestion étaient respectés pour chacun des agents afin de procéder à leur nomination.

Si ces propositions recueillent l'accord de l'Assemblée, il est proposé de :

#### **Créer au budget principal :**

- 2 postes d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 1 poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 1 poste d'attaché hors classe
- 2 postes d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 1 poste d'agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 5 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 5 postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 2 postes d'agent de maîtrise principal à temps complet

#### **Supprimer au budget principal :**

- 2 postes d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 1 poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 1 poste d'attaché principal

- 2 postes d'adjoint d'animation à temps complet
- 1 poste d'agent social à temps complet
- 3 postes adjoint technique à temps complet
- 5 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 2 postes d'agent de maîtrise à temps complet

### **III- Suppressions de postes permanents**

Suite à la vacance de certains postes (retraites, mutations etc.), remplacés sur d'autres grades il est proposé de :

#### **Supprimer au budget principal :**

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 1 poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 1 poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 2 postes d'assistant socio-éducatif à temps complet

### **IV- Poursuite du programme d'accueil d'apprentis**

Pour la rentrée 2024, la Mairie de Saint-Junien souhaite accueillir 2 apprentis. Il est proposé à l'Assemblée de recourir aux deux contrats d'apprentissage suivants :

<b>Service</b>	<b>Nombre de poste</b>	<b>Diplôme préparé</b>	<b>Durée de la Formation</b>
Multi accueil	1	Diplôme d'Auxiliaire de Puériculture	1 an
Espaces verts	1	Brevet Professionnel Aménagements Paysagers	2 ans

### **DECISION**

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et son article L313-1

Le Conseil Municipal, après délibération

- **APPROUVE** les adaptations du tableau des emplois qui lui ont été proposées par son Maire, à savoir :

- o Créer au budget principal :
  - 2 postes d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
  - 1 poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
  - 1 poste d'attaché hors classe
  - 2 postes d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
  - 1 poste d'agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
  - 5 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

- 5 postes d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet
- 2 postes d'agent de maîtrise principal à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique à temps complet
- Supprimer
  - 3 postes d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet
  - 1 poste de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet
  - 1 poste de technicien principal de 2ème classe à temps complet
  - 2 postes d'assistant socio-éducatif à temps complet
  - 1 poste de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet
  - 1 poste d'attaché principal
  - 2 postes d'adjoint d'animation à temps complet
  - 1 poste d'agent social à temps complet
  - 3 postes adjoint technique à temps complet
  - 5 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet
  - 2 postes d'agent de maîtrise à temps complet
  - 1 poste d'adjoint technique à 28/35ème

- **DECIDE** de recourir aux contrats d'apprentissage suivants :

- un contrat d'apprentissage au multi-accueil à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, pour une durée d'un an afin de préparer le diplôme d'auxiliaire de puériculture,

- un contrat d'apprentissage au service espaces verts à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, pour une durée de deux ans afin de préparer un brevet professionnel aménagements paysagers.

- **ADOpte** le tableau ci-après.

	Filière	Catégorie	Emplois ouverts	Emplois pourvus	ETPT	Dont temps non complet	Commentaires
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>							
<b>EMPLOIS PERMANENTS</b>							
<b>CABINET</b>							
Collaborateur de cabinet			1	1	1		poste occupé par un contractuel
Rédacteur principal de 1ère classe	Administrative	B	2	1	1		
Rédacteur principal de 2ème classe	Administrative	B	1	0	0		
<b>RIL</b>							
Attaché	Administrative	A	1	1	1		
Adjoint administratif principal de 1ère classe	Administrative	C	1	1	1		1 création
<b>POLICE MUNICIPALE</b>							
Gardien-brigadier	Police	C	1	0	0		
Brigadier-chef principal	Police	C	1	0	0		
<b>ASVP</b>							
Adjoint administratif principal 2ème classe	Administrative	C	1	0	0		
Adjoint technique principal 2ème classe	Technique	C	1	1	1		

<b>Communication / Accueil</b>								
Journaliste			1	0	0			
Adjoint administratif principal 1ère classe	Administrative	C	1	1	1			
Adjoint administratif principal 2ème classe	Administrative	C	1	1	0,8	1 (28/35)		
Adjoint administratif	Administrative	C	2	2	1,8	1 (28/35)		
Adjoint technique	Technique	C	1	1	0,8	1 (28/35)		
Adjoint d'animation principal 1ère classe	Animation	C	1	1	1			
Adjoint d'animation principal 2ème classe	Animation	C	1	0	0			
Adjoint d'animation	Animation	C	1	0				
<b>DIRECTION GENERALE DES SERVICES</b>								
Attaché principal	Administrative	A	1	0				
Rédacteur	Administrative	B	1	0				
Adjoint administratif principal 1ère classe	Administrative	C	2	2	1,5	1 (17,5/35)		
Adjoint administratif principal 2ème classe	Administrative	C	1	0				
<b>Informatique</b>								
Technicien principal 1ère classe		B	1	1	1			
Adjoint technique principal 1ère classe	Technique	C	1	1	1			
Adjoint technique principal 2ème classe	Technique	C	2	1	1			
Adjoint technique	Technique	C	1	0				
<b>DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION</b>								
Attaché hors classe	Administrative	A	1	1	1			
Attaché principal	Administrative	A	1	0				
Attaché	Administrative	A	2	0				
<b>Ecoute Prévention - Vie des quartiers</b>								
Adjoint d'animation	Animation	C	2	0	0			
Assistant socio-éducatif	Médico Sociale	C	1	1	1			
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	Médico Sociale	A	1	1	1			
Agent social	Médico Sociale	C	4	1	1			
Moniteur éducateur et intervenant familial	Médico Sociale	B	1	1	1			
<b>Service municipal d'action culturelle</b>								
Bibliothécaire	Culture	A	1	0				
Attaché	Administrative	A	1	1	1			
Assistant de conservation principal 1ère classe	Culture	B	3	2	2			
Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	Culture	C	4	4	4			
Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	Culture	C	2	0				
Adjoint du patrimoine	Culture	C	1	1	1			
Adjoint d'animation	Animation	C	1	0	0			
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	Animation	C	1	1	1			
Rédacteur principal de 1ère classe	Administrative	B	1	0	0			
Rédacteur	Administrative	B	1	0	0			

<b>Restauration municipale</b>							
Agent de maîtrise principal	Technique	C	3	3	3		
Agent de maîtrise	Technique	C	4	3	3		
Adjoint technique principal 1ère classe	Technique	C	14	10	10		1 dispo/2 créations
Adjoint technique principal 2ème classe	Technique	C	14	11	10,57	20/35	1 création
Adjoint technique	Technique	C	8	7	5,8	1 8/35 1 20/35	1 création
<b>Pôle petite enfance</b>							
Puéricultrice de classe normale	Médico Sociale	A	1	0	0		
Technicien paramédical de classe supérieure	Médico Sociale	B	1	1	1		
Puéricultrice hors classe	Médico Sociale	A	1	0	0		
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	Médico Sociale	B	1	1	0,5	17,5/35	
Educateur jeunes enfants	Médico Sociale	B	2	1	1		
Educateur jeunes enfants de classe exceptionnelle	Médico Sociale	B	1	1	1		
Agent social principal de 1ère classe	Médico Sociale	C	4	4	4		
Agent social principal de 2° classe	Médico Sociale	C	5	2	2		1 création
Agent social	Médico Sociale	C	4	0	0		1 disponibilité
Auxiliaire de puériculture principal de classe supérieure	Médico Sociale	B	5	5	5		
Auxiliaire de puériculture de classe normale	Médico Sociale	B	1	1	1		
Adjoint technique principal 1ere classe	Technique	C	2	1	1		
Adjoint technique principal 2ème classe	Technique	C	1	1	1		1 création
Adjoint technique	Technique	C	1	0	0		
<b>Education</b>							
Rédacteur	Administrative	B	1	0	0		
Animateur	Animation	B	1	1	1		
Rédacteur principal de 1ère classe	Administrative	B	1	1	1		
Rédacteur principal 2ème classe	Administrative	B	1	0	0		
Adjoint technique principal 1ère classe	Technique	C	2	2	2		
Adjoint technique	Technique	C	1	1	1		
Adjoint d'animation principal 1ère classe	Animation	C	1	1	1		
Adjoint d'animation principal 2ème classe	Animation	C	3	2	2		1 création
Adjoint d'animation	Animation	C	3	2	2		
ATSEM principal 1ère classe	Médico Sociale	C	3	2	2		
ATSEM principal 2ème classe	Médico Sociale	C	7	1	1		
<b>Animation Enfance Jeunesse</b>							
Rédacteur principal 1ère classe	Administrative	B	1	1	1		
Animateur	Animation	B	2	1	1		
Adjoint technique principal de 1ère classe	Technique	C	1	1	1		
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	Animation	C	3	3	3		

Adjoint d'animation principal de 2 <sup>e</sup> classe	Animation	C	9	7	6,8	1 (30/35)	1 création
Adjoint d'animation	Animation	C	18	9	8,05	1 à (30/35) 1 à (24,5/35) 1 à 17,5/35	
<b>Sports - Manifestations</b>							
Educateur des APS principal 1 <sup>ère</sup> classe	Sportive	B	2	2	2		
Educateur des APS Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Sportive	B	2	1	1		
Educateur des APS	Sportive	B	2	1	1		
Technicien	Technique	B	1	0			
Agent de maîtrise principal	Technique	C	3	2	2		
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	Technique	C	5	5	5		1 création
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	Technique	C	7	5	5		1 création
Adjoint technique	Technique	C	7	4	4		dont une disponibilité
Animateur principal 1 <sup>ère</sup> classe	Animation	B	1	0	0		
Adjoint administratif	Administrative	C	1	1	1		
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	Administrative	C	1	1	1		
Adjoint administratif principal de 2 <sup>e</sup> classe	Administrative	C	1	0			
<b>DIRECTION DE LA REGLEMENTATION</b>							
Attaché hors classe	Administrative	A	1	1	1		1 création
<b>Assurances / Elections</b>							
Adjoint administratif	Administrative	C	1	0			
<b>Cimetière</b>							
Agent de maîtrise principal	Technique	C	1	0			
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Technique	C	1	1	1		
Garde champêtre chef principal	Police	C	1	1	1		
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Technique	C	2	0			
Adjoint technique	Technique	C	1	0			
<b>Etat civil - Affaires Générales</b>							
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	Administrative	C	4	4	4		1 création
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	Administrative	C	1	0	0		
Adjoint administratif	Administrative	C	2	2	2		
<b>Urbanisme</b>							
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Administrative	C	1	1	1		
<b>Archives</b>							
Rédacteur	Administrative	B	1	0			
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	Administrative	C	1	1	1		
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	Administrative	C	1	0			
Adjoint du patrimoine principal 1 <sup>ère</sup> classe	Culturelle	C	1	1	1		
<b>Surveillance voie publique</b>							
Garde champêtre chef	Police	C	1	0			

<b>DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES</b>							
Ingénieur hors classe	Technique	A	1	0			
Ingénieur principal	Technique	A	1	0			
<b>Secrétariat</b>							
Rédacteur	Administrative	B	1	1	1		
Rédacteur principal de 2ème classe	Administrative	B	1	1	1		
Adjoint administratif principal de 1ère classe	Administrative	C	1	1	1		
Adjoint administratif principal 2ème classe	Administrative	C	1	0	0		
Agent de maîtrise principal	Technique	C	1	1	1		
Adjoint technique principal 1ère classe	Technique	C	1	0	0		
<b>Voirie</b>							
Ingénieur	Technique	A	1	0	0		
Technicien	Technique	B	1	0	0		
Technicien principal 1ère classe	Technique	B	1	1	1		
Agent de maîtrise principal	Technique	C	2	0			
Agent de maîtrise	Technique	C	2	2	2		
Adjoint technique principal 1ère classe	Technique	C	5	4	4		
Adjoint technique principal 2ème classe	Technique	C	6	3	3		1 création
Adjoint technique	Technique	C	6	4	4		
<b>Espaces verts</b>							
Technicien principal 2ème classe	Technique	B	1	1	1		
Technicien principal 1ère classe	Technique	B	1	0	0		
Agent de maîtrise principal	Technique	C	1	1	1		
Agent de maîtrise	Technique	C	3	3	3		
Adjoint technique principal 1ère classe	Technique	C	2	1	1		
Adjoint technique principal 2ème classe	Technique	C	4	3	3		
Adjoint technique	Technique	C	7	2	2		1 disponibilité
<b>Bâtiments</b>							
Ingénieur	Technique	A	1	0	0		
Technicien principal 1ère classe	Technique	B	1	0			
Technicien	Technique	B	1	0			
Agent de maîtrise principal	Technique	C	4	4	4		2 créations
Agent de maîtrise	Technique	C	1	1	1		
Adjoint technique principal 1ère classe	Technique	C	5	3	3		1 création
Adjoint technique principal 2ème classe	Technique	C	4	4	4		
Adjoint technique	Technique	C	5	3	3		
<b>Parc auto - Mécanique</b>							
Technicien	Technique	B	1	1	1		
Agent de maîtrise principal	Technique	C	1	1	1		
Agent de maîtrise	Technique	C	1	1	1		



Adjoint technique principal 1ère classe	Technique	C	2	1	1		
Adjoint technique principal 2ème classe	Technique	C	1	0	0		
Adjoint technique	Technique	C	1	0			
<b>DIRECTION DES RESSOURCES</b>							
<b>Service des Ressources humaines</b>							
Adjoint administratif principal de 1ère classe	Administrative	C	2	2	2		
Adjoint administratif principal 2ème classe	Administrative	C	2	0	0		
Adjoint administratif	Administrative	C	2	1	1		
<b>Comptabilité</b>							
Rédacteur principal 1ère classe	Administrative	B	1	0	0		
Attaché	Administrative	A	1	1	1		
Adjoint administratif principal 1ère classe	Administrative	C	3	3	3		1 création
<b>Service des marchés publics</b>							
Rédacteur principal 1ère classe	Administrative	B	1	1	1		1 création
<b>Entretien - Pôle remplacement</b>							
Adjoint technique principal de 1ère classe	Technique	C	7	6	6		1 création
Agent de maîtrise	Technique	C	1	1	1		
Adjoint technique principal 2ème classe	Technique	C	5	3	2,2	1 à 7/35	1 création
Adjoint technique	Technique	C	13	4	4		
<b>Sous-Total emplois permanents</b>			<b>361</b>	<b>221</b>	<b>215,82</b>		
<b>EMPLOIS NON PERMANENTS</b>							
<b>Espaces verts</b>							
Apprenti	Technique		1	1			
<b>Education</b>							
Apprenti			1	1			
<b>Petite enfance</b>							
Apprenti	Médico- sociale		1	1			
<b>Sous-Total emplois non permanents</b>			<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>		
<b>TOTAL BUDGET PRINCIPAL</b>			<b>364</b>	<b>224</b>	<b>218,82</b>		

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre Le Maire et le Secrétaire de séance.

Adoptée à l'unanimité :	
Adoptée à la majorité :	
Abstention :	
Contre :	

Le Maire de Saint-Junien  
Hervé Beaudet

Le Secrétaire